

Créteil l'Avenir en Commun

ELECTIONS MUNICIPALES LES 15 ET 22 MARS 2020

Liste Citoyenne soutenue par **La France Insoumise** 

Créteil doit protéger ses habitants des pesticides et des perturbateurs endocriniens :
nous demandons la mise en place immédiate d'un arrêté anti-pesticide à Créteil

Depuis le mois de mai 2019, des dizaines de maires, y compris en milieu urbain, ont pris sur leur territoire des arrêtés antipesticides, pour protéger la santé de leurs habitants face au ravage de ces produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

En effet, la loi Labbé de 2014 a interdit les pesticides depuis 2017 pour les collectivités et depuis 2019 pour les particuliers. **Cependant les entreprises ou syndicats de copropriété peuvent faire appel à des entreprises de jardinage qui utilisent des pesticides qui contaminent toute la population. A Créteil, ces espaces verts sont très nombreux.**

Alors, qu'attendons nous à Créteil pour rejoindre ce combat ?

Il faut élargir le mouvement car l'État cherche à faire taire les maires en les attaquant au tribunal. A la suite du département du Val-de-Marne, dix-sept communes du Val-de-Marne ont pris des arrêtés qui, pour treize d'entre eux, ont été suspendus par le tribunal administratif de Melun au mois de novembre 2019. **Leurs maires passaient au tribunal administratif mercredi dernier pour défendre leurs arrêtés d'intérêt général et écologique. Nous leur apportons tout notre soutien dans l'attente du jugement définitif.**

Plus largement, c'est aussi la problématique des **perturbateurs endocriniens** qu'il faut prendre en charge de manière urgente. Ils sont présents partout : dans les pesticides, dans les plastiques, dans les cosmétiques... Ils provoquent de multiples maladies chroniques (cancers, diabète, obésité ...). Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement vulnérables.

Notre mode de consommation atteint ainsi fortement notre santé. En France, le nombre de cas de cancer est passé de 170 000 à 355 000 entre 1980 et 2012.

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a rappelé en septembre 2017 dans son rapport et avis sur la Stratégie nationale de santé, que le coût en Europe des conséquences des pesticides perturbateurs endocriniens était estimé à 120 milliards €/an.

Des collectivités s'engagent contre ce fléau en signant la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » pour aboutir à l'interdiction des perturbateurs endocriniens. Des mesures simples peuvent être prises, par exemple : lancer **une réflexion avec les agents communaux concernés afin de pouvoir supprimer le plastique dans les cantines des écoles, engager les agents des administrations pour supprimer les petites bouteilles d'eau et les remplacer par des carafes et des verres.**

Pourquoi pas nous ? Sans attendre les échéances électorales, nous demandons la mise en place immédiate d'un arrêté anti-pesticide à Créteil.

Créteil doit résolument s'engager dans la transition écologique pour sauvegarder la santé de ses habitants. **La liste citoyenne "Créteil, l'avenir en commun" soutenue par la France Insoumise porte ce combat pour les élections municipales de 2020.**

Créteil, le 9 février 2020